

Département de la  
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

-----  
Arrondissement  
de  
BEAUNE  
-----

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
-----

Convocation du  
06 décembre 2023

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Président.

**MEMBRES TITULAIRES** : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAUT), Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

**EXCUSES** : François MARQUET, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Sandra MICHAUD, Jacques MERRA, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier BAYLE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

**ABSENTS** : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Pascal ROCHET, Florence ZITO, Claude CHARLES.

**POUVOIRS** : François MARQUET a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

Isabelle CHAPUILLIOT a donné pouvoir à Philippe ROUARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Valérie DUREUIL.

-----  
**C/23/138/BIS - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET CURAGE DES RESEAUX D'EAUX USEES, RESEAUX UNITAIRES, POSTES DE RELEVAGE ET OUVRAGES SPECIAUX D'ASSAINISSEMENT**  
-----

**AJOUTE LA MENTION « ANNUEL » AU MONTANT DU MARCHÉ ET PRÉCISE LE MONTANT DE L'ACCORD CADRE QUI A UN TOTAL DE COMMANDE DE 1 100 000 € HT**

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure formalisée ;  
Vu le rapport d'analyse d'offres ;  
Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de renouveler le marché d'entretien et de curage des réseaux d'eaux usées, réseaux unitaires, postes de relevage et ouvrages spéciaux d'assainissement ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 31 octobre 2023 et que des offres sont parvenues des entreprises SARP OSIS SUD EST, POMPEO et SERVIMO BOURGOGNE ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée d'1 an ou un montant total de commande de 1 100 000 € HT sur une durée totale du marché reconduction comprise (550 000 € HT puis 275 000 € HT pour chacune des reconductions) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché d'entretien et curage à l'entreprise SARP OSIS SUD EST pour la somme de 217 313 € HT – 260 775 € TTC (annuel),

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,  
Pascal GRAPPIN.

